



Accident de la circulation

Par **ouf**, le **12/11/2008** à **19:56**

Mon fils a ete victime d1 accident de moto. au passage d'un carrefour marque par un feu tricolore il est passe au vert qd un voiture en face qui voulait tourner à gauche ne la pas vue et lui a coupé la route.rnil a ete hospitalise 8 jours avec luxation plus fracture de la tete du radius au niveau du poignet avec les tendons etnerfs de touche.rnil est arrete pour le moment jusqu'au 31/12/2008.rncomment faire pour qu'il puisse etre indemmenise.rnrnSachant qu'il ne conduisait pas sa moto mais celle d'un copain qui lui avait prete sans lui dire qu'il etait conducteur exclusif.rnrnMerci de votre reponse

Par **matrixor**, le **12/11/2008** à **20:50**

Bonsoir,rnrn Le tiers responsable est il identifié ? y a t-il eu choc?rnrn Dans l'affirmative, il sera indemnisé par l'assureur du tiers responsable.rnrn Sinon ce sera le fonds de garantie automobile qui interviendra . Il fzudra bien sur établir la materialité des faits (pv de police temoignage etc....)rnrnCordialement rnrnrnPLe probleme du conducteur exclusif ne concerne que le copain vis à vis de son assureur (franchise)